

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0047893.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME CECILE LE FOL Adresse CHAMP MARRANT 365 chemin du Magnin 38590 Saint-Michel-de-Saint-Geoirs Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 30 juin 2026 11:02:29 +02 (CET) Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 23/06/2026 au 30/06/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Maraichage diversifié plein champ (aubergine, tomate, haricot, poivron, concombre, melon, Ail, aïche de montagne, artichaut, asperge, aubergine, betterave, cote de bette, blettes, carotte, celeri, choux, concombre, cresson, courge, courgette, échalote, épinard, fenouil, fève, haricot, jeunes pousses, lentille, mache, Mais doux et popcorn, melon, mesclun, navet, oignon, oseille, panais, pastèque, patate douce, piment, patate douce, pois, pois chiche, poivron, pomme de terre, poireau, radis, roquette, salades, salsifis, tomate, topinambour)	Biologique
	Autres fruits à noyau (Arbres de plein vent: actinidia, cerisier, églantier, figuier, kiwi, merisier, , noisetier, noyer, pecher, poirier, pommier, prunier, rhubarbe, sureau, tilleul, vigne)	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (ail des ours, aneth, anis, agastache anisée, arroche, basilic, carvi, cerfeuil, ciboulette, citronnelle, coriandre, estragon, réglisse, melisse, menthe, oignon sauvage, persil, origan, romarin, sauge, thym, laurier sauce, verveine)	Biologique
	Safran (Safran)	Biologique
	Autres baies (hors cassis et myrtilles) (cassissier, casseille, framboisier, groseillier, houblon)	Biologique
	Fraises	Biologique
	Autres zones de cueillette sauvage (Cueillette sauvage: achillée, bardane, millepertuis, nigelle trefle, mauve, pimprenelle, ronce, origan)	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Fleurs coupées et boutons de fleurs (amaranthes feuilles, camomille matricaire, capucine, centauree barbeau, cosmos, drococephale de moldavie, echinacee pourpre, ipomee, lavande, marjolaine, mauve, , moutarde, nielle, pavot, nigelle, oeiller, pimprenelle, réglisse, rue, rose tremiere souci, tournesol, zinia)	Biologique
	Melanges fourragers (Orge d'hiver, avoine, ble lin, ricin, seigle)	Biologique
	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon (Plants et semences maraichers, fleurs)	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Bois pâtures et parcours ligneux	Biologique
Plantes ou feuilles séchées, graines séchées	Biologique	
Coulis tomate	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		